



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

2024

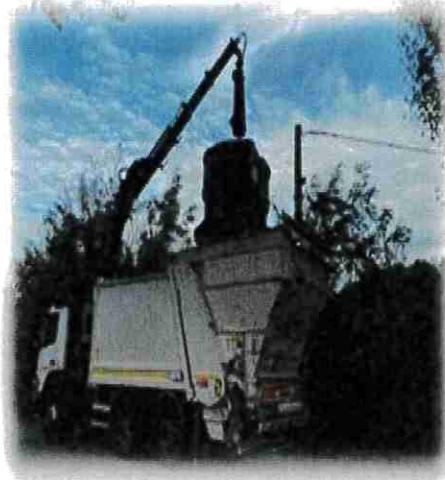


Table des matières

1.	Préambule.....	3
2.	Le territoire desservi	4
3.	Vision globale du service.....	5
4.	Les modes de collecte par flux de déchets :.....	5
5.	Zoom sur la CCRLP et le SYPP	6
5.1	Compétences.....	7
	5.2 Centre de valorisation – syproval	7
6.	Centre de tri Métrapolis.....	9
7.	Concertation et gouvernance CCRLP.....	9
7.1.	Description des moyens de concertation et d'information	9
8.	Organisation des collectes sur le territoire	10
8.1.	OMr : équipements liés à la collecte des OMr.....	11
8.1.1.Prestation de lavage des bacs collectifs	12
9.	Points d'apport volontaires : équipements liés à la collecte des recyclables.....	12
9.1.	Nombre, et ratio de contenants par habitants au 31 /12/2024 :	12
9.1.1.OMr : organisation de la collecte	13
10.	Collecte des PAV (points d'apport volontaire) :	14
10.1.	La collecte sélective du verre	15
10.1.1.Carte des PAV sur le territoire de la CCRLP	15
11.	Consignes de tri.....	16
12.	Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).....	17
13.	Autres collectes spécifiques	18
13.1.Cartons des commerçants	18
13.2.Papiers des écoles	18
13.3.Textiles	19
13.4.Sapins de Noël.....	19
13.5.Opération amiante	20
14.	Opération compost.....	20
15.	BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE 2024	21
16.	Les déchèteries	23
	16.1.1 Accès aux déchèteries	24
	16.1.2Les déchets acceptés en déchèterie.....	25



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

2024



Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Le territoire desservi	4
3.	Vision globale du service	5
4.	Les modes de collecte par flux de déchets :	5
5.	Zoom sur la CCRLP et le SYPP	6
5.1	Compétences	7
5.2	Centre de valorisation – syproval	7
6.	Centre de tri Métripolis	9
7.	Concertation et gouvernance CCRLP	9
7.1.	Description des moyens de concertation et d'information	9
8.	Organisation des collectes sur le territoire	10
8.1.	OMr : équipements liés à la collecte des OMr	11
8.1.1.	Prestation de lavage des bacs collectifs	12
9.	Points d'apport volontaires : équipements liés à la collecte des recyclables	12
9.1.	Nombre, et ratio de contenants par habitants au 31 /12/2024 :	12
9.1.1.	OMr : organisation de la collecte	13
10.	Collecte des PAV (points d'apport volontaire) :	14
10.1.	La collecte sélective du verre	15
10.1.1.	Carte des PAV sur le territoire de la CCRLP	15
11.	Consignes de tri	16
12.	Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)	17
13.	Autres collectes spécifiques	18
13.1.	Cartons des commerçants	18
13.2.	Papiers des écoles	18
13.3.	Textiles	19
13.4.	Sapins de Noël	19
13.5.	Opération amiante	20
14.	Opération compost	20
15.	BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE 2024	21
16.	Les déchèteries	23
16.1.1	Accès aux déchèteries	24
16.1.2	Les déchets acceptés en déchèterie	25

16	Zoom sur... la Ressourcerie intercommunale	26
27	Bilan et indicateurs techniques	28
18.1	Bilan DMA (déchets ménagers assimilés).....	29
18.1.1	Tonnages par flux de déchets en déchèterie	31
19.	Les DMA (Déchets ménagers et assimilés) en région Sud	32
20	Indicateurs économiques et financiers	33
20.1	Bilan financier.....	34
21	Les moments forts qui ont marqués 2024	36
	Lexique	41

1. Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets de la Communauté de Communes tels que prescrits par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R2224-27 du CGCT).

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal. Son contenu est tenu à disposition du public soit au siège de la Communauté de Communes soit sur internet et dès sa transmission dans les mairies.

Un exemplaire est adressé parallèlement au préfet.

Les données des années antérieures à 2017, présentées dans ce rapport, proviennent des rapports annuels des collectivités suivantes :

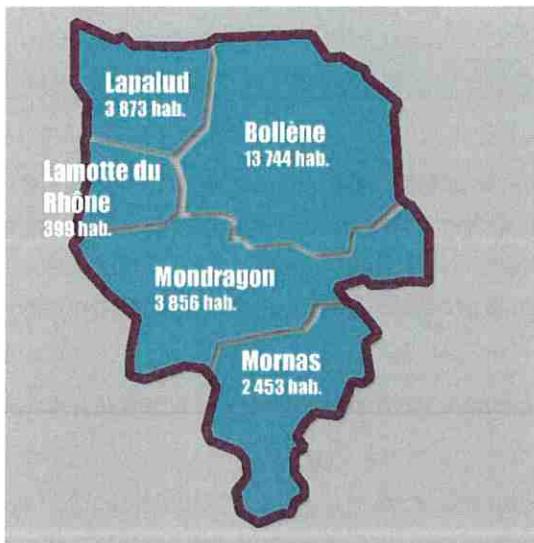
- Le SIVOM du massif d'UCHAUX pour les données de Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas.
- La commune de Bollène concernant les données de la ville.

2. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) se situe dans le Nord du département du Vaucluse en région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est un territoire de jonction entre quatre départements (Vaucluse, Gard, Drôme et Ardèche) et trois régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes et Occitanie).

Le territoire de la CCRLP présente une géographie variée, depuis des espaces ruraux de la plaine du Rhône jusqu'aux reliefs du massif d'Uchaux et intégrant aussi bien de l'habitat dispersé, résidentiel pavillonnaire, de l'habitat collectif ou encore des bourgs ou centres-villes anciens avec des ruelles parfois très étroites.

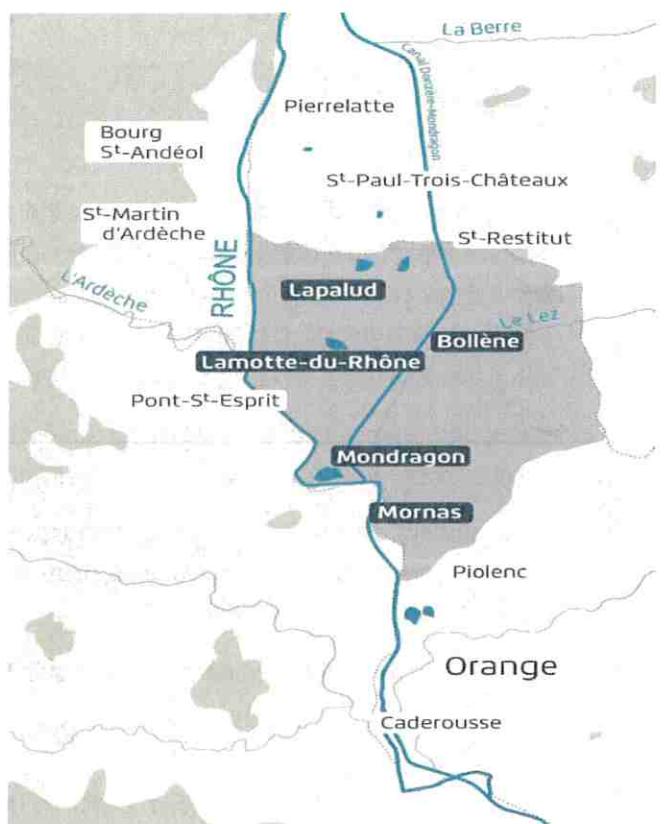
Il est caractérisé par la traversée de grands axes de circulation et la proximité des installations de l'industrie nucléaire.



La CCRLP est constituée de 5 communes : Bollène, Mornas, Lapalud, Mondragon et Lamotte du Rhône pour **24 366** habitants (source Insee 2022 en vigueur au 1^e janvier 2024).

Sa surface est de 166 km².

Le territoire connaît de fortes fluctuations de population en période estivale (campings, chambres d'hôtes...)



3. Vision globale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) s'est vue transférer la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » en application de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

La CCRLP assure les missions suivantes au 31 décembre 2024 :

- ✓ La collecte des ordures réalisée dans le cadre d'un marché public par un prestataire (Entreprise Nicollin depuis le 1^{er} aout 2024)
- ✓ Le traitement des déchets est délégué au SYPP
- ✓ La collecte et la valorisation des emballages ménagers des journaux des magazines et revues en apport volontaire (depuis le 1^{er} novembre en régie)
- ✓ La collecte et la valorisation du verre en apport volontaire dans le cadre d'un marché public par un prestataire (Entreprise Nicollin)
- ✓ La collecte et la valorisation des cartons des professionnels et des commerçants ;
- ✓ La gestion en régie de ses deux déchèteries.

4. Les modes de collecte par flux de déchets :

	Ordures ménagères	Verre	Emballages recyclables	Journaux magazines	Cartons commerçants	Déchets verts
Collecte en porte à porte (PAP) ou point fixe	✓				✓	
Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)	✓	✓	✓	✓		
Déchèterie		✓*	✓*	✓*		✓

5. Zoom sur la CCRLP et le SYPP

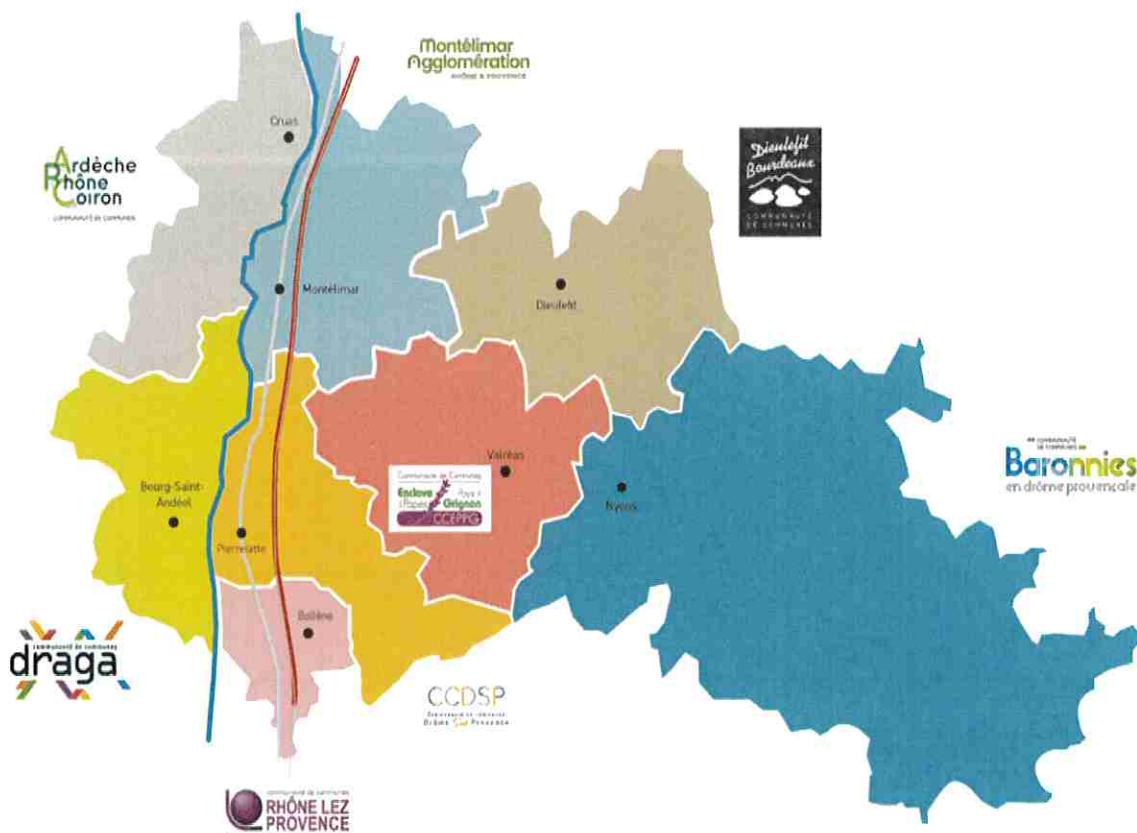
Le syndicat des Portes de Provence (SYPP)

Adoptée le 29 mars 2022 par le conseil communautaire, l'adhésion de la CCRLP au Syndicat des Portes de Provence est effective depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette décision a permis d'être moins soumis aux aléas du marché : poids supérieur dans la négociation ; centre de tri appartenant au SYPP, Metropolis ; centre de préparation de combustible Syproval.



Focus : Créé en 2004, le Syndicat des Portes de Provence regroupe, après intégration de la CCRLP, 8 communautés de communes et d'agglomération (Ardèche, Drôme et Haut Vaucluse), soit 177 communes pour un total de plus de 235 000 habitants



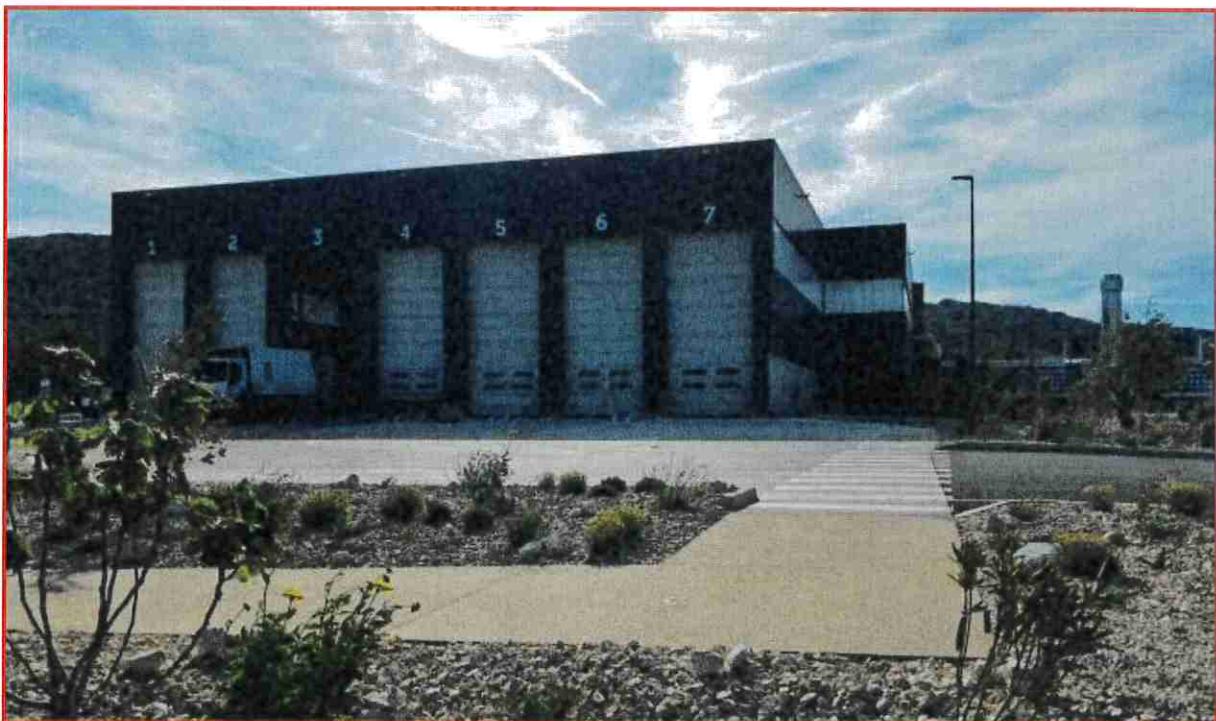
5.1 Compétences

COMPÉTENCES



- Traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- Gestion des bas de quais des déchèteries : *location des contenants, transport des déchets et traitement ou valorisation de ces derniers* ;
- Tri et traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- Etude et suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers ;
- Opérations de transport se rapportant au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Toutes actions d'information et de communication relatives à la compétence traitement ;
- Maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matière ;
- Passation avec les entreprises de tous actes relatifs à la mission de service public afférents au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen de toutes questions intéressant le service public.

5.2 Centre de valorisation – syproval



Depuis 2016, le SYPP a mené une réflexion pour limiter les déchets enfouis et favoriser le recyclage au travers d'une étude approfondie. À la suite de cela, le SYPP a lancé puis a signé en 2020 une délégation de service public permettant la construction et l'exploitation d'une unité de tri - valorisation - traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries.

ASPECTS TECHNIQUES DU SITE : 2 chaînes de tri distinctes destinées aux ordures ménagères et aux encombrants de déchèteries permettant d'extraire les déchets recyclables (emballages ménagers, acier, alu, bois ...) D'extraire la partie combustible pour préparer du Combustible Solide de Récupération (CSR) de biosécher les refus ultimes de la chaîne OMr pour en extraire l'eau et en diminuer le poids.

Depuis le mois de septembre 2023, Syproval réceptionne sur site deux familles de déchets :

Les déchets issus des ordures ménagères (issus du bac gris) ;

Les déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises.

Cette unité de traitement s'insère dans le paysage des infrastructures comme une étape intermédiaire entre la collecte des ordures ménagères et encombrants de déchèteries, et le centre d'enfouissement.

Grâce à cette unité de traitement les collectivités membres ont pu répondre à la réglementation :

N° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

Avec Syproval, le SYPP permet à la fois de :

Créer une énergie de substitution à partir des déchets ; non recyclables ; produits localement ; de respecter la réglementation ; diviser par 2 les tonnages ; envoyés à l'enfouissement ; maîtriser les coûts de traitement.

PRODUCTION DE COMBUSTIBLE

SYPROVAL s'inscrit dans une démarche vertueuse d'économie circulaire en transformant le déchet en produit combustible. Cette nouvelle source locale d'approvisionnement permet de limiter le gaspillage des ressources et vient se substituer aux énergies fossiles.

Ce centre de traitement répond à un besoin du secteur économique et permet aux industriels de s'ancrer et d'investir dans leur région pour créer de la valeur, de la compétitivité et des emplois.



Photo :CSR (Combustible solide de récupération réalisé avec les ordures ménagères et les déchets non triables de déchèteries)

6. Centre de tri Métripolis

Les Syndicats en charge de la gestion des déchets en Drôme-Ardèche **SYPP, SICTOBA et SYTRAD**, et **Veolia Recyclage** s'associent pour l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives.

Ce site répond à la simplification des gestes de tri, permettant aux habitants de trier l'ensemble des emballages et des papiers dans la même colonne jaune.

Les **emballages ménagers** (*emballages plastiques, cartons et cartonnettes, emballages en acier et aluminium*) et les **papiers** préalablement triés par les habitants du territoire sont acheminés au centre de tri Métripolis, où tout un parcours les attend : ils passent dans différentes machines afin d'être triés, séparés et conditionnés par types de matériaux, avant de rejoindre les filières de recyclage.

7. Concertation et gouvernance CCRLP

7.1. Description des moyens de concertation et d'information

La commission environnement / collecte / traitement des déchets a été créée par délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2020.

Mme Katy RICARD a été élue Vice-Présidente lors de la 1ère réunion le 7 septembre 2020.

Réunie régulièrement, la commission est ainsi composée :

- Membres de la commission : Mme Katy RICARD (Mornas), M. Bernard SCHMALFUS (Lamotte du Rhône), Mme Annie SOUVETON (Lapalud), Mme Bruna ROMANINI (Mondragon), Mme Laurence DESFONDS (Bollène), M. Richard LORANDIN (Bollène), Mme Marie CALERO (Bollène).
- Invité : M. Jean LEBEGUE (Mondragon)

La commission s'est réunie à six reprises lors de l'année 2024 : 12 janvier ,29 Mars, 17 Mai, 03 Septembre, 31 Octobre, 15 Novembre et 20 Décembre.

Ces réunions ont permis de débattre sur des projets tels que le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Parmi les décisions importantes figurent des actions relatives à la collecte et au traitement des déchets, notamment :

- L'interdiction de l'accès aux déchèteries pour les professionnels à compter du 1er mai 2024.
- La validation du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), délibéré lors du conseil communautaire du 10 septembre 2024.

Ces réunions ont également favorisé une concertation active et une communication transparente auprès des parties concernées.



8. Organisation des collectes sur le territoire

En 2024, la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables a connu plusieurs changements importants.

Collecte des ordures ménagères (OMr)

- **Jusqu'au 31 juillet 2024** : L'entreprise *Eco Déchets* était responsable de la collecte des ordures ménagères dans le cadre d'un marché public. Cette prestation a pris fin suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise prononcée par le tribunal de commerce de Lyon.
- **À partir du 1er août 2024** : Le marché a été repris temporairement par l'entreprise *Nicollin*, conformément à la décision du tribunal de commerce de Lyon.
- **Nouvelle consultation** : Une consultation pour un nouveau marché public de collecte a été lancée en juillet 2024 par la collectivité. Le marché public a été attribué à l'entreprise *Nicollin* à compter du **1er novembre 2024**, date à laquelle cette entreprise a officiellement pris en charge la collecte des OMr sur l'ensemble du territoire.

Collecte des emballages recyclables et du papier (en Points d'Apport Volontaire - PAV)

- **Jusqu'au 31 juillet 2024** : La collecte était assurée par l'entreprise *Eco Déchets*. Cette prestation a pris fin suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise prononcée par le tribunal de commerce de Lyon.
- **À partir du 1er août 2024** : Suite à la décision judiciaire du tribunal de commerce de Lyon, l'entreprise *Nicollin* a repris temporairement ce marché.
- **Reprise en régie** : En juillet 2024, les élus ont validé la reprise en régie de la collecte des emballages recyclables et du papier. Aucune nouvelle consultation n'a été réalisée pour ce flux. Cette reprise en régie est effective depuis le **1er novembre 2024**.

Collecte du verre (en Points d'Apport Volontaire - PAV)

L'entreprise *Nicollin* assure la collecte du verre dans le cadre d'un marché spécifique valable jusqu'en **2027**. Ce service permet aux habitants de déposer leur verre dans des conteneurs dédiés, répartis sur l'ensemble du territoire.

Rappel :

- 1 - Collecte des OMr : entreprise Nicollin depuis le 1^{er} aout 2024
- 2- Collecte des emballages recyclables : **en Régie** depuis le 1^{er} novembre 2024
- 3- Collecte du verre : Entreprise Nicollin dans le cadre d'un marché public signé en 2022 jusqu'en 2027
- 4- Collecte des cartons des commerçants et professionnels : **en régie**
- 5- Collecte des papiers et des emballages dans les écoles : **en régie**

8.1. OMr : équipements liés à la collecte des OMr

Les Ordures Ménagères résiduelles sont collectées via des bacs roulants à préhension frontale, permettant une collecte mécanisée en conformité avec les recommandations de la R437.



Socles béton

En 2024, comme chaque année, des socles en béton ont été commandés au service valorisation des déchets par les communes pour stabiliser les bacs à ordures ménagères à 4 roues.

En effet, dans les zones à risque (pentes, zones ventées, bords de routes nationales, etc.) ils ont été déployés au cours de l'année en fonction des besoins identifiés.

Ces socles, commandés en fonction des besoins répertoriés de chaque commune , ont été mis à disposition en cours d'année.



8.1.1. Prestation de lavage des bacs collectifs



Une prestation de lavage des bacs collectifs est réalisée, deux fois par an en mai et en septembre, pour un total de 800 bacs lavés à chaque campagne. Cette prestation est comprise dans le marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés.

Un suivi de l'état mécanique du parc de bacs est également réalisé au jour le jour par les équipes de collecte, les constats de bac défectueux faisant l'objet d'une remontée d'information pour remplacement au service valorisation des déchets pour intervention.

9. Points d'apport volontaires : équipements liés à la collecte des recyclables

9.1. Nombre, et ratio de contenants par habitants au 31/12/2024 :

2024	BOLLENE	Habitants	LAMOTTE DU RHONE	Habitants	LAPALUD	Habitants	MONDRAGON	Habitants	MORNAS	Habitants
		14 073		402		3 903		3 813		2 562
	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes
Colonnes jaunes	65	217	6	67	21	186	29	131	14	183
Colonnes vertes	39	361	4	101	11	355	15	254	8	320

Pour rappel / moyennes nationales observées (source Citeo)

Flux	Rural	Semi-rural	Semi-urbain	Urbain	Tous milieux
Verre (col. vertes)	230	312	476	810	435
Emballages (col jaunes)	193	411	849	1000	532

Colonne destinée au verre



Colonne destinée aux emballages recyclables



9.1.1. OMr : organisation de la collecte

La collecte des 5 communes est réalisée du lundi au samedi en simple poste du matin de 4 h à 12 h.

A noter, la collecte intervient également les jours fériés.

Les fréquences de collecte sont variables en fonction des secteurs de collecte. Il peut ainsi, au sein d'une même commune, avoir des secteurs collectés en C6 et d'autres en C2.

Les fréquences de collecte :

BOLLENE	LAPALUD	MONDRAGON	MORNAS	LAMOTTE
C6 intramuros	C3 en ville	C3 en ville	C3	C2
C2 reste de la ville	C1 en campagne	C2 en plaine et montagne	C2	C1

Le chiffre après la lettre « C » correspond au nombre de ramassage par semaine. Exemple : « C6 » correspond à une fréquence de six collectes par semaine.

La carte avec les différents secteurs de collecte ordures ménagères est disponible en ligne en suivant le lien suivant :

<https://lc.cx/mned>

Cette carte permet d'effectuer une recherche rapide par nom de rue pour connaître le secteur et le jour de collecte exact.

10. Collecte des PAV (points d'apport volontaire) :

La collecte sélective du flux jaune et bleu a été assurée par la société Eco Déchets jusqu'au 31 juillet 2024, le marché de collecte des PAV a été repris suite à une décision judiciaire le 1^{er} Août 2024 par l'entreprise Nicollin jusqu'au 31 Octobre 2024.

La collecte des EMr (Emballages Ménagers recyclables) a ensuite été reprise en régie par le service Valorisation et gestion des déchets de la CCRLP au 1^{er} Novembre 2024.



Photo : du camion grue du service valorisation des déchets de la CCRLP en collecte emballages

A NOTER : les recyclables sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

La fréquence de collecte des points d'apport volontaire est fonction du taux de remplissage des colonnes.

Une collecte minimale de deux à trois fois par mois, selon la saison (« été » / « hiver ») est réalisée afin d'éviter tout risque de pollution olfactive occasionnée par le stockage prolongé de déchets dans ces colonnes. De même, il est prévu une attention particulière (et des passages plus fréquents) aux abords des équipements touristiques, ainsi que la possibilité de collectes exceptionnelles lors d'évènements organisés sur les communes.

10.1. La collecte sélective du verre



Photo : camion grue du prestataire Nicollin en collecte des PAV Verre

L'entreprise Nicollin assure **la collecte du verre** en Points d'Apport Volontaire (PAV) dans le cadre d'un marché de collecte spécifique jusqu'en 2027. Ce service permet aux habitants de déposer leur verre dans des conteneurs dédiés (PAV), répartis sur l'ensemble du territoire.

10.1.1. Carte des PAV sur le territoire de la CCRLP

La carte avec les différents PAV du territoire est disponible en ligne sur le site de Citeo à la rubrique guide du tri et également sur le site de la communauté de communes ce qui permet de renseigner les habitants du territoire sur les consignes de tri en place.

Cette carte permet de visualiser les PAV (point d'apport volontaire) sur les 5 communes du territoire.

Citeo est une entreprise créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.

Citeo est l'acteur français de la REP, Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable de, et finance, l'élimination des déchets provenant de leurs produits. Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers, grâce à leur réduction, réemploi et recyclage.



11. Consignes de tri.

Désormais tous les emballages en carton, plastique et métal se trient dans la même colonne de tri.

Les films, sacs, barquettes... en plastique et les petits emballages métalliques peuvent être recyclés suite aux évolutions technologiques du centre de tri de **Métripolis** et à la création de nouvelles filières de recyclage.

Depuis le 1^{er} octobre 2024. Les consignes de tri ont été une nouvelle fois modifiées sur l'ensemble des colonnes, les flux papiers et emballages ont été regroupés dans une même colonne (jaune) sur l'ensemble des communes du territoire.

Ainsi, les colonnes jaunes peuvent accueillir les papiers jusqu'alors collectés dans les colonnes bleues.



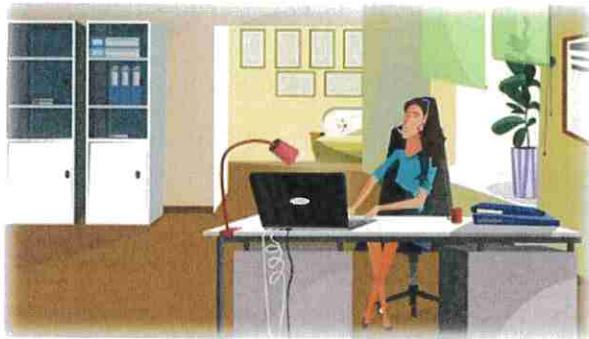
Les informations de tri sont régulièrement mises à jour en fonction de la réglementation. En particulier le guide du tri est actualisé en ligne.

La CCRLP s'attache à communiquer régulièrement autour de ces consignes de tri : réseaux sociaux, site internet, magazine.



12. Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)

LE PÔLE ADMINISTRATIF



Le pôle administratif assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 du lundi au vendredi mais également le secrétariat, le suivi des remontées de terrain, des demandes de remplacements de bacs, des commandes, de la facturation, et de la gestion administrative du service valorisation des déchets. Il est composé d'un directeur et d'une assistante administrative (2 etp)

LE PÔLE TECHNIQUE DÉCHÈTERIE ET COLLECTES

L'ÉQUIPE EST CONSTITUÉE :

- **1 ETP agent responsable Polyvalent** en charge du suivi technique et de la qualité des apports de déchets apportés et triés en déchèteries. Il assure le suivi des collectes, la planification, l'affectation et le suivi des équipes de déchèterie et de collectes, la sécurisation des déchèteries et la gestion du personnel dont il a la charge et leur remplacement en cas d'absence.
- **7 ETP agents d'accueil et de collecte en** déchèterie, orientent les usagers sur les modalités de dépôt des déchets sur le site. Ils/elles assurent la surveillance, la gestion et le fonctionnement de la déchèterie. Ils/elles participent également aux différentes collectes en régie comme la collecte des cartons des commerçants du territoire des papiers des écoles
- **1 ETP Chauffeur de collecte sélective grutier** depuis le 1^{er} novembre 2024 suite à la reprise en régie de la collecte des emballages ménagers.

13. Autres collectes spécifiques

13.1. Cartons des commerçants

Une collecte de cartons est organisée pour les commerçants préalablement inscrits auprès du service gestion des déchets. Les cartons doivent être présentés en paquets ficelés, propres et secs et correctement triés (sans plastique, ni polystyrène) aux collectes qui ont lieu :

- Les jeudis matin : pour la commune de Bollène
- Les mardis matin : pour les communes de Lapalud, Mornas, Lamotte du Rhône et Mondragon

Tonnages collecte cartons des professionnels du territoire

2022	2023	2024
86 Tonnes	88 Tonnes	95 Tonnes



13.2. Papiers des écoles

Sur simple appel des écoles, les papiers sont collectés une fois toutes les deux semaines par le service gestion et valorisation des déchets intercommunaux et acheminés au centre de tri Plancher Environnement à Montélimar (26) avec les cartons des commerçants.

Ces papiers sont ensuite recyclés.



13.3. Textiles

Toutes les communes sont équipées de conteneurs d'apport volontaire afin d'effectuer la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) en vue d'un recyclage.

Une convention de partenariat a été signée avec Le Relais pour la mise à disposition de conteneurs sur Bollène et la collecte gratuite par cet opérateur.

Les textiles sont réutilisés (mis en vente après lavage) ou recyclés : après traitement ils servent à la production d'isolants, de chiffons... Pour plus d'information et pour localiser les points de collecte : lerelais.org

A noter : la Ressourcerie intercommunale accepte aussi les textiles, le Pied à l'Etrier a notamment engagé un partenariat avec la Croix Rouge

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quantités collectées en tonnes	58,53	50,65	54,17	50,01	51,64	38,26	34.71	59.00



13.4. Sapins de Noël

La CCRLP organise une collecte des sapins de Noël. Huit bennes ont été disposées sur le territoire en plus des deux déchèteries du territoire, permettant aux usagers d'y déposer leur sapin : Bollène (4), Lamotte-du-Rhône (1), Lapalud (1), Mondragon (1), Mornas (1)

Ces bennes sont ensuite acheminées sur la plate-forme de compostage de la société Alcyon à Bollène. Les sapins sont compostés puis constituent un amendement/engrais qui servira à de nouvelles cultures.



2022	4.2 tonnes
2023	5 tonnes
2024	3.5 tonnes



13.5. Opération amiante

Les conditions de prise en charge restent inchangées pour 2024, à savoir :

- Service réservé aux particuliers
- Prise en charge financière par le SYPP jusqu'à 300 kg par an et par foyer.
- Au-delà, cela sera facturé à l'usager **381.60€ TTC / tonne**

Tonnages traités en 2024 sur le territoire de la CCRLP :

Année	EPCI	Nbr Apport	KG Total	KG SYPP (300kg / foyer)
2023	RLP	10	3580	2520
2024	RLP	9	1680	1640



14. Opération compost

En 2024 deux distributions gratuites de compost ont eu lieu sur le site d'INTER'VAL. Une au printemps et une en automne.

Ces opérations, réservées aux particuliers résidant sur le territoire de Rhône Lez Provence, connaissent un grand succès avec 30 tonnes de compost distribuées à chaque opération soit 60 tonnes sur l'année.



15. BIODÉCHETS ET COMPOSTAGE 2024

La loi AGEC impose la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs et détenteurs à partir du 1er janvier 2024. Cette mesure vise à promouvoir le compostage domestique et à réduire le volume des déchets ménagers collectés.

Pour répondre à cette obligation, la CCRLP a mis en place une offre avantageuse en 2024 permettant aux habitants d'acquérir des composteurs individuels à tarif réduit grâce à une participation financière de la collectivité. En résumé :

- **Composteur individuel bois 300 litres :**
 - **Participation de la collectivité (CCRLP) :** 45 € par composteur
 - **Tarif net pour les usagers :** 30 €

Cela représente une initiative à la fois écologique et économique, facilitant le tri des biodéchets à la source tout en incitant les citoyens à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Composteurs individuels

- 500 unités commandées en début d'année.
- 200 unités commandées courant juin.

Retraits par communes :

Commune	Retirés
BOLLENE	343
LAMOTTE	17
LAPALUD	94
MONDRAGON	106
MORNAS	140
TOTAL	700



COMPOSTEURS COLLECTIFS

Des solutions concrètes pour le compostage collectif

Pour répondre aux besoins croissants en matière de compostage, dix composteurs collectifs ont été commandés et équipés avec tout le matériel nécessaire. Ces installations visent à promouvoir une gestion responsable des déchets organiques tout en favorisant une approche écologique.

Certains de ces composteurs ont déjà été mis en service, notamment dans des lieux stratégiques pour optimiser leur utilisation. Chaque installation est accompagnée d'une phase d'inauguration ou de sensibilisation afin de familiariser les utilisateurs aux bonnes pratiques de compostage.

En parallèle, plusieurs autres composteurs, fournis par des partenaires locaux, ont été installés avec succès au fil des mois. Ces équipements répondent aux besoins variés des habitants et contribuent à réduire la quantité de déchets dirigés vers les centres de traitement, en transformant les biodéchets en ressource réutilisable pour les sols.

Pour 2025, d'autres projets d'installation sont en cours. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche de valorisation des déchets, soutenue par une gestion adaptée et durable. L'objectif est de multiplier les points de compostage pour offrir un accès élargi à tous les habitants du territoire.

UP VENTOUX/CERCLE DES POUBELLES DISPARUES

Pour l'année 2024, le démarrage et la gestion des composteurs collectifs a été confié à l'association UP Ventoux, le cercle des poubelles disparues pour une durée d'un an.

Pour sensibiliser les riverains des placettes installées et les suivre dans leurs premiers pas, sur l'année.

En attachant du reste autant d'importance à la vie à l'intérieur du composteur (le bon fonctionnement de l'installation et son auto-gestion) qu'à l'extérieur, le lien social qu'il permet de créer entre voisins – c'est cette mission que lui a confiée la CCRLP

Le Cercle est une équipe de l'Université Populaire du Ventoux, structure d'insertion par l'activité économique, loin d'être une inconnue puisqu'elle porte aussi par exemple les actions du Naturoptère à Sérignan-du-Comtat.

Pour 2025, la gestion et le suivi des composteurs collectifs se fera en régie.



Financement mise en place compostage individuel et collectifs :

Le SYPP et la Région Sud (PACA) ont participé au déploiement du dispositif.

16. Les déchèteries

La communauté de communes dispose de deux équipements sur son territoire :

- Une déchèterie sur **Bollène** située Zone d'Activité du Sactar
- Un centre de valorisation **INTER'VAL**, sur **Mondragon**, située Zone d'Activité Notre Dame (inauguré le 4 septembre 2021). En plus d'une déchèterie et d'une matériauthèque, INTER'VAL accueille une ressourcerie (convention de mise en gestion avec l'association **le Pied à L'étrier**).

En **2024**, la déchèterie de Bollène a bénéficié d'importants travaux de mise aux normes et d'amélioration de ses infrastructures :

Travaux de mise aux normes et d'amélioration – Déchèterie de Bollène 2024

Réhabilitation du local gardien

- Installation d'un système de chauffage.
- Ajout d'une climatisation pour un meilleur confort.

Mise en peinture des caissons DDS

- Caissons dédiés aux produits toxiques des ménages (Déchets Diffus Spécifiques).
- Renforcement de la sécurité et de la durabilité.

Mise aux normes des réseaux

- Gestion optimisée des eaux pluviales.
- Conformité avec les réglementations environnementales.

Création d'abris et installation de bacs de rétention

- Sécurisation du stockage des produits dangereux et des huiles recyclées.
- Respect des normes de sécurité et de conformité.

Création d'un nouvel affichage d'accueil

- Amélioration de la signalétique pour un accueil plus clair et efficace.

Ces travaux témoignent de l'engagement de la déchèterie pour la sécurité, l'environnement et la qualité du service.



Travaux réalisés sur la déchèterie de Mondragon en 2024 :

Installation d'un système de chauffage et d'une climatisation sur le haut de quai.

- Mise en place de bacs de rétention huiles et chimiques, climatisation.

16.1.1 Accès aux déchèteries

La déchèterie de Bollène est située avenue Léonard de Vinci, ZI Sactar.

La déchèterie de Mondragon est située chemin des Cairons, ZA Notre dame.

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des communes de BOLLENE, LAMOTTE DU RHONE, LAPALUD, MONDRAGON et MORNAS qui disposent d'une carte d'accès délivrée par la communauté de communes Rhône Lez Provence.

Cette carte est gratuite pour tous les ménages prouvant leur domiciliation sur le territoire.

Les déchèteries sont équipées de contrôle d'accès

L'utilisateur s'engage à déclarer auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence tout changement de situation administrative dans les plus brefs délais.

Pour les particuliers, les dépôts sont limités à 20m³ par an, tous flux et toutes déchèteries confondues.

Pour les professionnels : depuis le 1^{er} Mai 2024 l'accès est interdit aux professionnels, ils sont dirigés vers les déchèteries professionnelles du territoire.

Les déchèteries de Bollène et de Mondragon sont ouvertes du lundi au samedi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h45 et de 7h00 à 14h00 : du lundi 1^{er} juillet au lundi 2 septembre.



16.1.2 Les déchets acceptés en déchèterie

DÉCHETS ACCEPTÉS	Déchèterie de Bollène	Déchèterie INTER'VAL
Réfrigérateurs, congélateurs	✓	✓
Gros électroménager	✓	✓
Petits appareils ménagers	✓	✓
Téléviseurs et écrans	✓	✓
Déchets verts	✓	✓
Gravats	✓	✓
Cartons	✓	✓
Déchets non triables	✓	✓
Bois	✓	✓
Métaux	✓	✓
Huiles de vidange / huile végétale	✓	✓
Batteries	✓	✓
Déchets dangereux spécifiques des ménages	✓	✓
Piles	✓	✓
Piles Lithium <small>depuis le 01 octobre 2024</small>	✗	✓
Pneus	✓	✓
Ampoules / Néons	✓	✓

Chaque matériau est ensuite traité différemment selon le type de déchets (traitement en vue d'une revalorisation matière pour chaque flux dans le cadre des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).



16. Zoom sur... la Ressourcerie intercommunale

Depuis septembre 2021, l'association Le Pied à l'étrier gère la ressourcerie intercommunale dans les locaux d'INTER'VAL, par convention avec la CCRLP. Ce partenariat matérialise la volonté de la CCRLP de promouvoir le réemploi, le recyclage et de faire de la ressourcerie un véritable outil de développement territorial au service de la prévention des déchets et de l'insertion sociale par l'activité économique.

La Ressourcerie intercommunale a pour mission de sensibiliser la population à l'importance du tri des déchets et de la réutilisation d'objets. Grâce à divers ateliers, des campagnes de sensibilisation et des partenariats avec des écoles et des entreprises locales, l'association cherche à impliquer un maximum d'acteurs dans cette dynamique.

Kg collectés	2022	2023	2024
Prévisionnel	83 000	100 000	115 000
Réalisé	111 232	130 917	138 425

La collecte a progressé de **5,7 %** en poids par rapport à 2023, passant de **130 917 kg** à **138 425 kg** en 2024.

Depuis l'ouverture de la ressourcerie ce sont 426 tonnes qui ont été collectées et réemployées !

L'apport provient de l'apport volontaire sur site (55,6%), du dépôt dans le conteneur placé en déchèterie de Bollène (8,9%) ou de la collecte sur rdv (35,5%).

Prévention et sensibilisation : En 2024, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont été menées, principalement dans le cadre de la Ressourcerie. Voici les principales initiatives :

Sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets

- Programme annuel de sensibilisation financé par la CCRLP.
- Journée portes ouvertes (5 octobre).
- Visites guidées :
 - Assistantes maternelles du Relais d'assistantes maternelle du territoire (17 avril).
 - Jeunes de la Mission Locale (28 mars).
 - Partenaires de l'emploi (France Travail, Cap Emploi, SPIP, MLHV) le 19 septembre.
- Animations sur le réemploi/recyclage et tri sélectif :
 - Stands lors de la fête de la nature à Mornas (24 mai) et Bollène (25 mai).
 - Grande braderie des commerçants de Bollène (1er juin).
 - Journée des associations de Mondragon (14 septembre).
- Ateliers spécifiques :
 - Réparation de vélos (19 octobre, Journée nationale de la réparation).
 - Recyclage et zéro déchets avec des jeunes de la Mission Locale (25 et 28 mars).
 - Recyclage « papier » et « textile » avec les écoliers de Mornas (7 et 21 mai).
 - Création de nichoirs avec des enfants de l'accueil de loisirs Saint Ferréol de Bollène (22 mai).

- Broyage et paillage aux jardins partagés de Bollène (23 mai).

Lapalud : Collecte de déchets et objets réemployables : Don de textile à l'association Saint Michel Guinée : Une partie des surplus de textile collectés a été donnée à cette association, qui envoie des vêtements en Guinée. En 2024, 784 kg de textile ont été donnés.

Impact

- Environ **150 personnes** ont bénéficié de ces actions en 2024.
- Les salariés de la Ressourcerie sensibilisent également le public en continu, au magasin, lors des collectes, à l'apport volontaire, et lors des visites et journées portes ouvertes.

Ces actions visent à promouvoir le réemploi, le recyclage, et les bonnes pratiques de tri des déchets.

L'association a également signé des conventions de partenariat avec le Secours Populaire et la Croix Rouge (environ 300 kg de textile donné par la ressourcerie chaque semaine).

Structure de l'équipe permanente :

Gestion – Administration (6 personnes, 2.2 ETP)

- Directrice : 0,05 ETP
- RAF (Responsable Administratif et Financier) : 0,1 ETP
- Assistante de gestion : 0,95 ETP
- Assistante de direction : 0,1 ETP
- Animatrice environnement : 1 ETP

Accompagnement social, professionnel et formation (2 personnes, 1.15 ETP)

- Directrice : 0,15 ETP
- ASP (Accompagnateur Socio-Professionnel) : 1 ETP

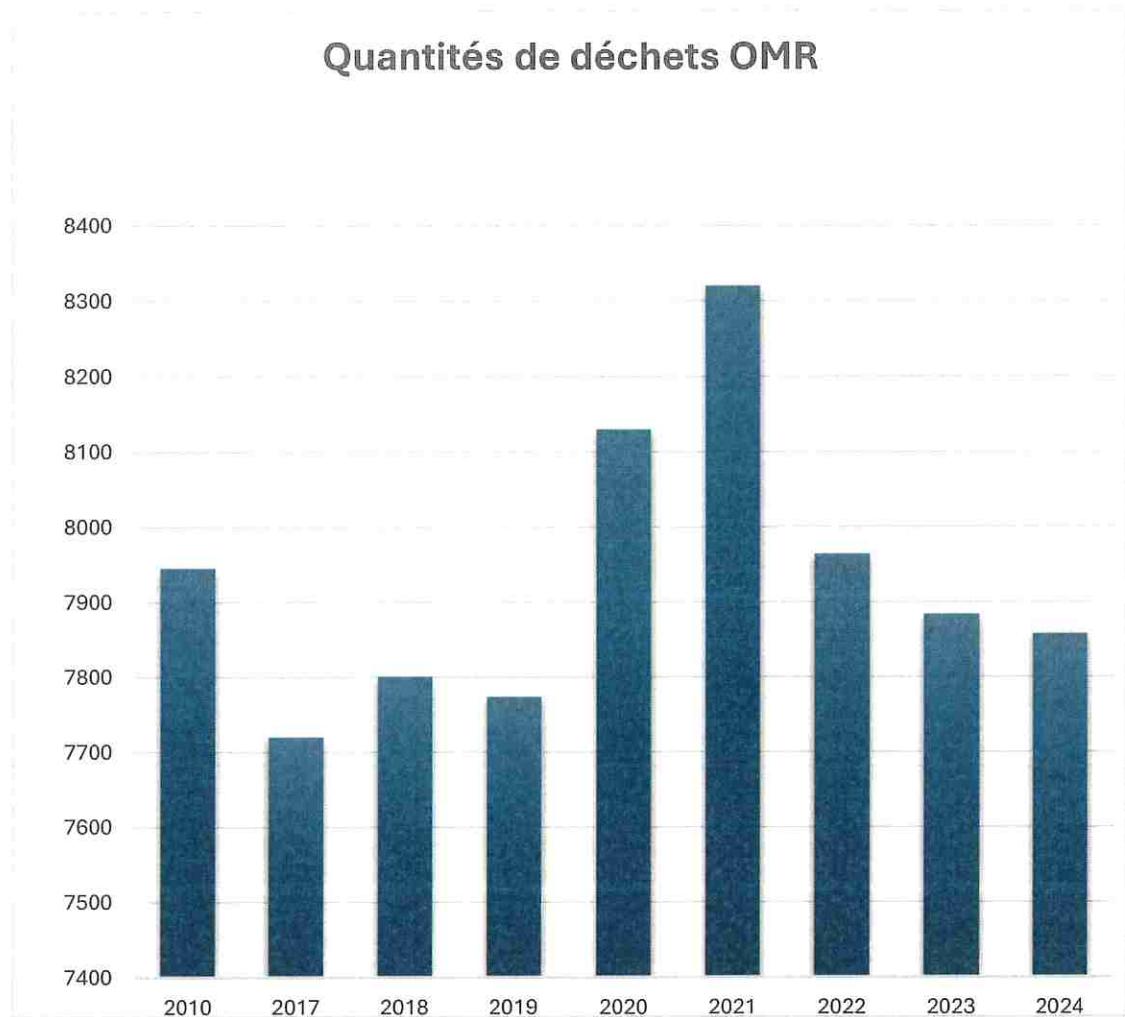
Encadrement technique et ouvrier de production (6 personnes, 4.4 ETP)

- Technico-commercial/Encadrant technique : 0,3 ETP
- Encadrants techniques : 4 ETP
- Magasinier : 0,1 ETP

Total : 14 personnes, 7.75 ETP



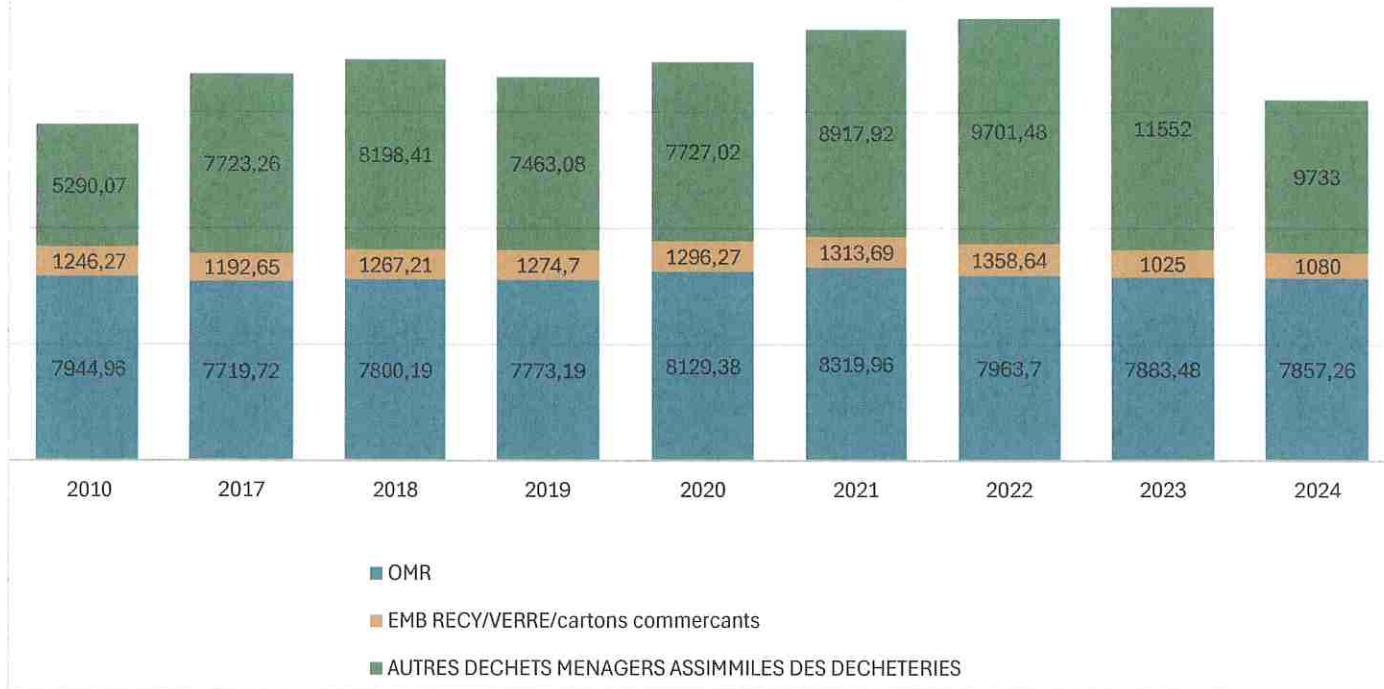
18 Bilan et indicateurs techniques



Au cours des trois dernières années, la Communauté de Communes a enregistré une diminution des ordures ménagères produites sur son territoire. Cette tendance à la baisse est le résultat d'une série d'initiatives proactives mises en œuvre par la CCRLP.

Parmi celles-ci, on compte la mise en place de programmes de sensibilisation au tri sélectif, la promotion du compostage et le soutien aux actions de densification des PAV (point d'apport volontaire).

18.1 Bilan DMA (déchets ménagers assimilés)



En 2024, la réduction globale des déchets est attribuée :

- Au déploiement des composteurs individuels, collectifs, l'interdiction d'accès des professionnels aux déchèteries, soutenu par la solution gratuite de la REP , PMCB du bâtiment et l' installation de nouveaux PAV sur le territoire.

Hors gravats, la CCRLP avec **639 kg/hab de DMA** possède de bons résultats au niveau régional, nous sommes encore très au-dessus de la moyenne nationale. Cela souligne l'importance de continuer à :

Renforcer la prévention : Sensibiliser les habitants du territoire à réduire leurs déchets à la source.

Améliorer la communication : Encourager un tri encore plus rigoureux et informer sur les bénéfices des gestes écologiques.

Optimiser la gestion des déchets : Améliorer les infrastructures, développer de nouvelles filières de recyclage et réduire les déchets résiduels.

Ces efforts permettront non seulement de maintenir cette position avantageuse, mais aussi de viser un alignement ou une amélioration par rapport à la moyenne nationale.

TONNAGES GLOBAUX 2024 RHÔNE LEZ PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

8 124 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 609 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries

1 080 tonnes
issues de la collecte sélective

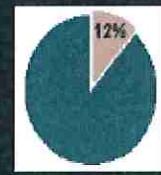


7 857 tonnes
issues des ordures ménagères



- Population 2024 : 24 366 habitants
- Déchets produits : 18 670 tonnes, soit 12% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 766 kg

	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab.
Déchets triés	10 764 t.	9 204 t.	- 14,5%	378 kg
Déchets résiduels	9 697 t.	9 466 t.	- 1,8%	388 kg



EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



Tri

	2023	2024	Evo. n-1
Multimatiériaux	414 t.	415 t.	+ 0,2%
Ratio par habitant	-	17 kg	-



Verre

	2023	2024	Evo. n-1
Verre	512 t.	570 t.	+ 11,3%
Ratio par habitant	21 kg	23 kg	+ 9,5%



Carton

	2023	2024	Evo. n-1
Carton	98 t.	95 t.	+ 3%
Ratio par habitant	4 kg	4 kg	-



EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



OM

	2023	2024	Evo. n-1
Ordures ménagères	7 883 t.	7 857 t.	- 0,3%
Ratio par habitant	320 kg	322 kg	+ 0,6%

18.1.1 Tonnages par flux de déchets en déchèterie

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (flux)	2023	2024	Evolution n-1	kg/habitant
Non-recyclables	1 814 t.	1 609 t.	- 11,3%	66 kg
Cartons	224 t.	205 t.	- 8,5%	8 kg
Végétaux	2 955 t.	2 782 t.	- 5,8%	114 kg
Bois	740 t.	653 t.	- 11,7%	27 kg
Ferraille	329 t.	310 t.	- 5,7%	13 kg
Gravats	4 499 t.	3 110 t.	- 30,8%	128 kg
Eco-mobilier	556 t.	473 t.	- 14,9%	19 kg
Eco-bois	-	191 t.	-	8 kg
DDS	72 t.	88 t.	+ 22%	4 kg
Eco-DDS	8 t.	16 t.	+ 100%	1 kg
DEEE	217 t.	226 t.	+ 4,1%	9 kg
Placoplâtre	83 t.	18 t.	- 78,3%	1 kg
Huiles	13 t.	16 t.	+ 23%	1 kg
Pneus	41 t.	31 t.	- 24,3%	1 kg
Néons/ampoules	-	2 t.	-	-
Piles	1 t.	2 t.	+ 100%	-
ASL	-	-	-	-
ABJ	-	-	-	-
Menuiserie fin vie	-	-	-	-
Batteries	-	-	-	-
Polystyrène	-	-	-	-
TOTAL	11 552 t.	9 733 t.	- 15,7%	400 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Poids déposé	Poids pris en charge SYPP
2024	9	1,7 t.	1,6 t.

EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2023	2024	Evo. n-1	Kg/hab
Ordures ménagères	-	7 884 t.	7 857 t.	- 0,3%	322 kg
Tri	-	1 025 t.	1 080 t.	+ 5,4%	44 kg
Déchèterie	-	11 552 t.	9 733 t.	- 15,7%	400 kg
TOTAL	14 604 t.	20 461 t.	18 670 t.	- 8,8%	766 kg

Évolution depuis 2010 + 27,8%

Les sommes totales sont calculées en nombre entier. Il peut y avoir un écart lié aux arrondis des valeurs décimales.

19. Les DMA (Déchets ménagers et assimilés) en région Sud

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS REPRÉSENTENT 3,6 MILLIONS DE TONNES

La moyenne nationale s'établit à 614 kg/hab.
dont 246 kg/hab.
d'ordures ménagères résiduelles



Verre 27 kg/ hab.

Emballages et papiers 40 kg/hab.



696 kg/hab.

en région



Ordures ménagères résiduelles 350 kg/hab.



Poubelle grise

 Recyclables des collectes sélectives

Textiles 2 kg/hab.

Déchets dangereux
dont DEEE
7 kg/hab.



Autres déchets
8 kg/hab.

Matériaux recyclables
(bois, métaux, ...)
33 kg/hab.



Déchets verts
68 kg/hab.



Encombrants et mobilier
76 kg/hab.



Déblais et gravats
85 kg/hab.

REGION SUD

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



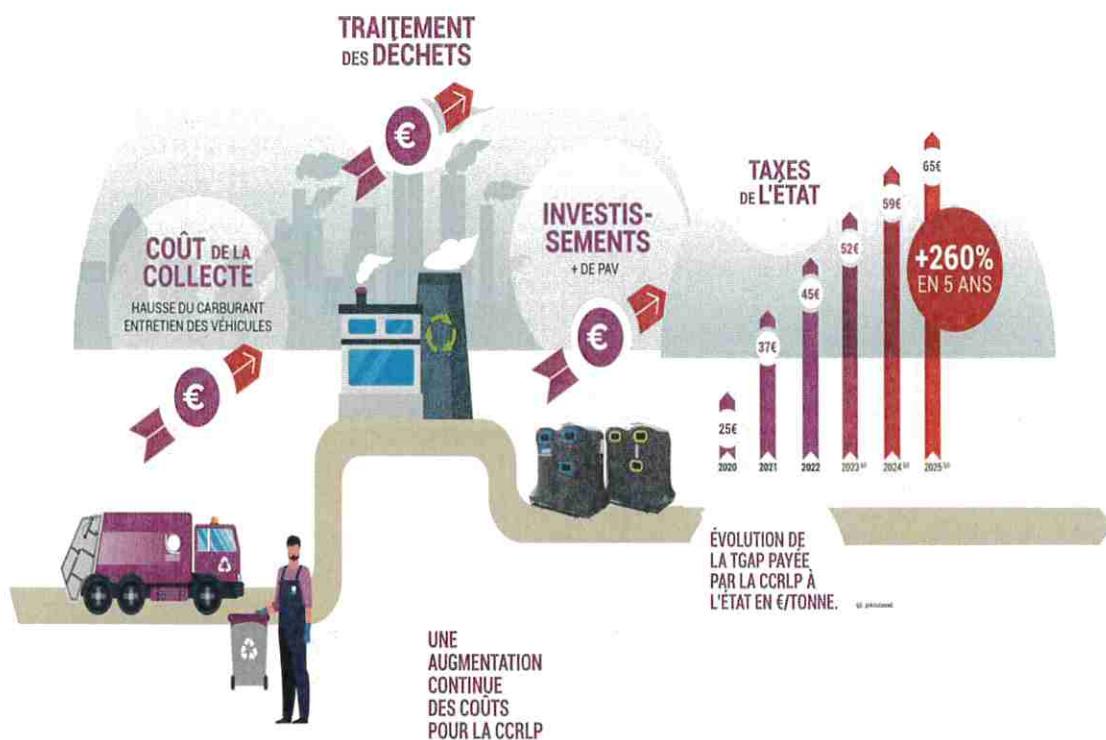
Déchets dits "occasionnels" récupérés via les déchèteries et quelques collectes occasionnelles en porte-à-porte

20 Indicateurs économiques et financiers

Il est à noter que la TEOM est calculée en prenant comme base la moitié de la valeur locative cadastrale. Ni cette valeur ni son évolution ne sont fixées par la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, a validé la fixation des taux d'imposition pour 2024 comme suit :

Zone 1	Bollène centre (C6)	14.00 %
Zone 2	Bollène hors centre (C2)	14.00 %
Zone 3	Lamotte du Rhône	12.00 %
Zone 4	Lapalud centre (C3)	14.00 %
Zone 5	Lapalud hors centre (C1)	12.00 %
Zone 6	Mondragon et Mornas	14.00 %



20.1 Bilan financier

FONCTIONNEMENT		2024
DEPENSES		
FRAIS DE PERSONNEL		
Encadrement - Administratif-		115 659,55
SOUS TOTAL Dépenses de personnel		115 659,55
FRAIS DE STRUCTURE		
Carburant		5 546,79
Fluides, entretien et maintenance bureaux Atelier 19		1 979,15
Matériel d'entretien, petits équipement,vêtements de travail et fournitures		12 747,96
Achat de matériels (composteurs, sacs,etc.)		66 751,01
Honoraires		6 534,00
Etudes et recherches		19 860,00
SOUS TOTAL frais de structure		113 418,91
Communication, animations, sensibilisation		3 126,00
SOUS TOTAL Services support		3 126,00
PRE-COLLECTE		
Entretien et réparation du matériel de pré-collecte		22 947,96
SOUS TOTAL PRE COLLECTE		22 947,96
COLLECTES		
COLLECTE DES DECHETS ET LAVAGE DES BACS		1 566 115,62
Collecte emballages, cartons , papiers en régie		193 264,07
SOUS TOTAL COLLECTES		1 759 379,69
DECHETERIES		
Déchèterie de Bollène		155 798,98
Inter'Val		54 584,97
Frais de personnel		210 000,00
SOUS TOTAL DECHETERIE		420 383,95
TRAITEMENT		
Traitements des déchets		2 320 610,41
SOUS TOTAL TRAITEMENT		2 320 610,41
Logiciel		3 420,00
Adhésion SYPP		399 508,30
PAE - Subvention actions de sensibilisation à l'environnement		16 000,00
Charges financières		14 813,79
Dotations aux amortissements		73 456,04
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 262 724,60

FONCTIONNEMENT

RECETTES	
TEOM	4 584 697,00
Soutiens des éco-organismes et vente de matières	254 336,14
Ventes des composteurs	20 700,00
Subventions	35 000,00
Régularisation SYPP	96 265,40
Loyers	3 600,00
Remboursements de sinistres	22 388,04
Abondement du budget général	38 153,63
Retenue sur AC 01/01/2017	207 584,39
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 262 724,60

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Pré-collecte (bacs et colonnes)	10 690,06
Aménagement de PAV	33 751,20
Aménagement Atelier 19 Bureaux service déchets	3 335,55
Matériels déchetteries et Inter'Val	7 228,14
Aménagements déchetteries	23 339,40
Matériels informatiques	2 665,60
Acquisition de composteurs collectifs	14 067,78
Capital emprunt Inter'Val	70 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	165 077,73

INVESTISSEMENT

RECETTES	
Dotation aux amortissements	73 456,04
Abondement du budget général	91 621,69
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	165 077,73

21 Les moments forts qui ont marqués 2024

- Distribution de composteurs individuels à un prix réduit de 30 € au lieu de 75 €
- 700 composteurs positionnés sur le territoire



- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères
- Reprise en régie de la collecte des Emballage recyclables



- Le positionnement du premier composteurs partagés sur la commune de Mornas a été effectué en avril, le deuxième a suivi en octobre.



- **Inauguration du 1^{er} Composteur en établissement autonome à la cuisine centrale de Bollene le 03 Octobre 2024**

Composteurs de la cuisine centrale

La semaine dernière, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence a inauguré ses premiers composteurs en établissement autonome intercommunal. En présence du maire et président de la CCILP, Anthony Zilio ainsi que de Kaly Récord, vice-présidente déléguée à l'environnement. Cet événement marque une avancée dans la stratégie de gestion des déchets. Grâce à ces nouveaux composteurs, la cuisine centrale pourra transformer ses biodéchets en compost, fertilisant naturel pour les espèces végétales du territoire. On fait également l'opération de rappeler que la réduction des déchets repose sur l'engagement de tous.



- **Élaboration et validation du Contrat objectifs déchets qui élabore une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur**

Région
PACA



- **2 Distributions gratuites de compost à la population**



➤ **Formation guide composteur**



➤ **Inauguration du premier composteur collectif à Mondragon le 4 Octobre**



➤ **Réservation des deux déchèteries du territoire aux particuliers avec l'arrivée de la nouvelle filière (PMCB)**



- **Densification des Points d'apport volontaire pour le tri des emballages et du verre + 10 sur le territoire**



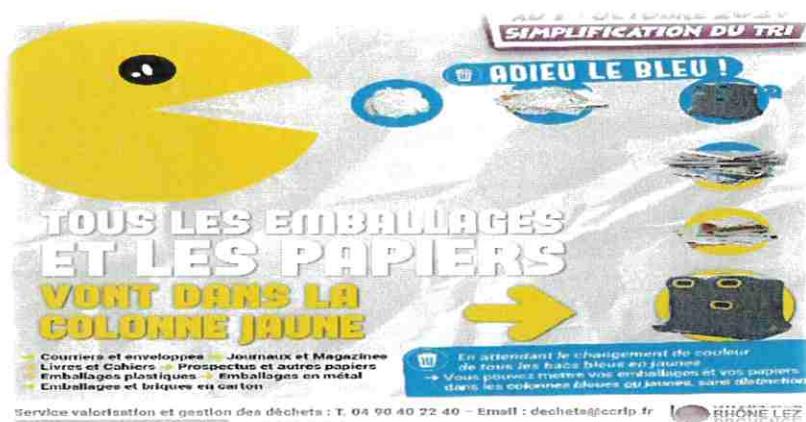
Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En novembre 2025, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été officiellement validé par le conseil communautaire.

Ce plan stratégique, élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les habitants, vise à réduire significativement la production de déchets sur le territoire tout en encourageant les pratiques responsables telles que le compostage, le réemploi, et la lutte contre le gaspillage.



- Facilitation du geste de tri pour les habitants passage en multimateriaux avec la suppression des colonnes bleues



- 1 er journée de la nature avec le service valorisation et gestion des déchets



- Formation aux risques incendies en déchèterie



Lexique

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, dépend du ministère de l'écologie
BOM	Benne à Ordures Ménagères
Biodéchets	Les biodéchets désignent les déchets organiques produits par les activités humaines et animales. Ils représentent environ 30% des déchets ménagers en France. Les biodéchets peuvent être valorisés par compostage ou méthanisation.
COLLECTE PAR POINT FIXE	Collecte réalisée à partir de conteneurs isolés ou regroupés formant alors un espace propre et situé en bord de route ou en début de chemin pour faciliter la collecte. Ces points fixes concernent un ensemble d'habitation.
DÉCHETS	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon.
DÉCHETS ASSIMILÉS	Déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement ; ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petit électroménager, appareil informatique, téléphone...).
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux : déchets des ménages qui présentent un caractère毒ique et dangereux (produits phytosanitaires, colles, vernis, certains produits ménagers, néons, ampoules...).
EMR	Emballages Ménagers Recyclables : ce sont les bouteilles et flacons en verre, les flaconnages plastiques, les cartons et les briques alimentaires, les canettes en acier et en aluminium, et les boîtes de conserves...
ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
OM	Ordures Ménagères : déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène.
OMA	Ordures ménagères résiduelles+ verre +emballages et papiers
OM résiduelles	Ordures Ménagères qui ne sont pas recyclables (ne sont pas des EMR) ou qui ne sont pas compostés
PAP	Porte à Porte. Collecte réalisée à partir de bacs roulants individuels
PAV	Point d'Apport Volontaire : emplacement en accès libre équipé d'un ou plusieurs contenants destinés à permettre de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par l'usager.
PLPDMA	Plan local de prévention des déchets ménagers assimilés
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères
PRÉCOLLECTE	L'ensemble des contenants mis à disposition pour permettre la collecte : bacs roulants (conteneurs), colonnes aériennes ou enterrées, sacs...

Reçu en Préfecture le : 12/11/2025
Affiché le :
Notifié le :
Exécutoire le :